



Association loi 1901 FSE Fréquence Sillé - Radio locale du Pays de la Haute Sarthe

FSE Fréquence Sillé  
Cité Scolaire Paul Scarron  
579 Route Paul Scarron  
72140 Sillé le Guillaume  
FRANCE

SIRET : N°39910463700018  
Code APE : 6010 Z  
Téléphone : 02 43 20 34 67  
Mail : contacts@frequence-sille.org  
Site Internet : www.frequence-sille.org



## Convention de formation

Entre,

- **d'une part** Fréquence-Sillé, agissant comme organisme de formation, enregistré auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire sous le numéro **52 72 00795 72**, représentée par son président, William Fosse ou le coordinateur du service de formation professionnelle

et

- **d'autre part**, l'entreprise, l'association, l'organisme

Dénommé (raison sociale):

Siret :

Adresse :

Code postal, Commune:

Pays : France

Site web :

Tel:

e-mail:

**Représenté par** ..... agissant en **qualité** de .....

il est conclu la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle

**Art 1:** L'organisme de formation Fréquence-Sillé organisera l'action de formation décrite ci-après:

### **Art 1a : action**

**Intitulé :**

**Type d'action de formation :** Adaptation au poste et développement des compétences

**Coordinateur de l'action de formation :**

**Objectifs de la formation :**

**Contenu indicatif de la formation :**

**Public concerné:**

**Prérequis souhaitables** (priorité néanmoins affirmée à l'inclusion) :

**Modalités de la formation :**

- Groupe de à personnes
- Méthodes pédagogiques dynamiques et participatives
- Les acquis préalables des stagiaires pouvant être de niveau variable et non déterminants selon les sessions ou au sein d'une même session, la formation s'y adaptera.

**Méthode pédagogique :**

- Vérification du positionnement du stagiaire au regard des objectifs proposés
- Alternance : théorie /ateliers participatifs / analyse partagée / exemple de références / analyse/ /exercices pratiques
- Synthèse

## **Art 1b : Conditions de réalisation**

**Nom du site de réalisation:**

**Commune :**

**Adresse :**

**Téléphone de contact :**

Remarques sur le lieu de formation : si lieu est mis à disposition par l'entreprise, l'association, l'organisme, il s'engage à mettre à disposition des stagiaires et du formateur des locaux et équipements permettant leur accueil: tables, chaises, internet, paper-board, vidéo projecteur, accessibilité pour handicapés. En cas de non disponibilité d'équipement sur site le formateur peut venir avec son ordinateur, son vidéoprojecteur, les câbles nécessaires, voire son écran. Les parties prenantes vérifient que les conditions de sécurité et d'hygiène sont adaptées et que les responsabilités civiles sont adaptées aux circonstances  
Pour information Fréquence-Sillé est assurée à la MAIF : N° 2490898 H

**Accessibilité PSH :** l'accueil et les prestations seront adaptées selon le handicap

**Cas de formation en distanciel :** lien zoom envoyé par e-mail aux stagiaires au plus tard 48 heures avant le stage. Obligation de tester zoom sur le poste qui sera utilisé, de bien inscrire son nom, faire la connexion à l'heure prévue et conserver la caméra ouverte de façon constante (sauf sur la pause-déjeuner et les courtes pauses secondaires)

**Durée du stage:**    heures sur    jours

**Date du stage:**    /    /

### **Modalités de sanctions de la formation :**

Feuilles de présence émargées par demi-journée

Attestation de stage incluant le contenu et le niveau d'acquisition

Evaluation du stagiaire sur mise en situation

### **Supports fournis aux stagiaires :**

Supports de formation Powerpoint, documents utilisés en appui et exemples, textes de références, etc...

Ils seront remis sous forme de fichiers numériques en fin de formation ou par envoi par email ou wetranfer dans un délai au plus de 2 semaines.

**Prévention des abandons :** par interrogation orale, le formateur s'enquiert, en fin de chaque demi-journées ou selon le séquençage, des difficultés rencontrées par les stagiaires pouvant obérer la poursuite de leur formation

**Règlement intérieur :** En signant la présente convention, le stagiaire certifie avoir pris connaissance, in extenso, du règlement intérieur et s'engage à en respecter les conditions

**Coût pédagogique de la formation :**        € / stagiaire

## **Art 2 :**

L'organisme de formation accueillera le / la / les **stagiaire désigné(e-s)** ci-après:

- **Nom et Prénom :**
- **Fonction :**
- **Statut ou qualification :**
- 
- **Nom et Prénom :**
- **Fonction :**
- **Statut ou qualification :**

L'entreprise, association, organisme, s'engage à laisser toute facilité aux stagiaires pour suivre normalement le déroulé du stage. Même si les conditions sont assurées pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, l'entreprise, association, organisme informe le prestataire de formation afin d'adapter au mieux les conditions d'accueil.

**Art 4 a :**

Clauses financières

En contrepartie de l'action de formation, l'entreprise, l'association, l'organisme .....

s'engage: (cocher le choix retenu)

- à régler la somme de .....directement à l'organisme de formation
- à faire régler la somme par un OPCO dénommé ..... ou autre instance..... et entreprendre dans les délais les plus courts toutes les démarches nécessaires à l'avancement du dossier. De même l'organisme de formation s'engage à fournir tout document annexe qui pourrait être requis par le tiers payeur

**Art 4b :**

L'entreprise versera à titre d'acompte, la somme de ..... correspondant à 50 % du coût pédagogique total du stage. Cette somme matérialisant l'engagement de l'entreprise, association, organisme ... ne sera encaissée qu'au cas où il y aurait règlement direct ultérieur.

Au cas où le règlement serait opéré par un tiers (OPCO), l'entreprise, l'association, l'organisme transmet la présente convention signée et le devis signé en précisant quel OPCO est sollicité.

L'attestation de prise en charge par l'OPCO soumise assez tôt dispense du versement d'un acompte.

Tout règlement sera à verser par chèque à l'ordre de Fréquence-Sillé

ou par virement à :

Fréquence-Sillé Compte / Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine

Iban : FR76 1790 6001 1204 2863 7500 145

Bic : AGRIFRPP879

**Art 5 :**

Dédit

En cas de dédit de l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action de formation mentionnée à l'article 1 ou en cas d'abandon pendant la formation, sauf cas de force majeure, l'organisme de formation retiendra l'acompte versé et pourra conformément à l'article L920-9 du Code du travail exiger le règlement des dépenses engagées pour la réalisation de la dite action.

*La présente convention prend effet à compter de la signature par l'entreprise, association, organisme et pour la durée visée dans l'article 1*

Fait en double exemplaire, à

le

Pour Fréquence-Sillé  
Organisme de formation

Pour l'entreprise, l'association, l'organisme  
Nom du signataire:

Qualité :

Signature

Signature / Cachet

**Annexes :**

Programme détaillé de la formation à transmettre à son OPCO

Devis de l'action à transmettre à son OPCO et à nous retourner signé,

Règlement intérieur à lire par les stagiaires et les responsables de l'entreprise, association, organisme